

4^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres

COMMUNIQUE FINAL

La quatrième Session ordinaire du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue le 20 juillet 2000 à Bangui au Palais de la CEMAC, sous la présidence de Son Excellence MAHAMAT ALI HASSAN, Ministre des Finances de la République du Tchad, Président en Exercice du Conseil.

Les six (6) Etats membres étaient représentés, la liste des Ministres participants est jointe en annexe.

Dans son discours d'ouverture, le Président a adressé, au nom du Conseil, ses sincères remerciements aux autorités et au peuple centrafricain pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé, témoignage de l'hospitalité légendaire de la République centrafricaine.

Il a, par la suite, fait état des efforts déployés par le Secrétariat Exécutif depuis le dernier Conseil de décembre 1999 à N'Djaména, dans la mise en place des Institutions de la Communauté, à savoir la Cour de Justice et la Commission Interparlementaire, respectivement installées le 12 avril 2000 à N'Djaména et le 22 juin 2000 à Malabo.

Après avoir exhorté les Gouvernements des Etats membres à persévérer dans la voie des réformes dans la rigueur et la discipline, pour consolider le redressement de nos économies, afin d'impulser des politiques hardies de développement que nos populations attendent, le

af

Président a, en terminant son propos, invité le Conseil à se pencher avec engagement et détermination, sur les affaires à examiner,

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats des travaux du Comité Inter-Etats. Il s'est félicité de l'achèvement du processus de mise en place des Institutions de la CEMAC notamment l'installation de la Cour de Justice et de la Commission Interparlementaire.

Au cours de leurs travaux, les Ministres ont relevé, avec satisfaction, l'évolution positive d'un certain nombre de dossiers importants au sein du Secrétariat Exécutif.

C'est ainsi que dans le cadre de la libre circulation des personnes et des biens, ils ont décidé de la mise en circulation d'un instrument communautaire de voyage, dénommé Passeport CEMAC. Le Conseil a estimé que cette mesure devrait accélérer le processus d'intégration et renforcer encore davantage l'esprit communautaire.

Abordant les questions des politiques économiques, le Conseil, après un examen approfondi, a adopté deux directives relatives à la mise en place du dispositif de la surveillance multilatérale, et donné des orientations au Secrétariat Exécutif sur les négociations qu'il aura à cet effet à Bruxelles, en octobre 2000 avec ses partenaires extérieurs, en particulier l'Union Européenne.

Le Conseil s'est, par ailleurs, appesanti sur la revue annuelle de l'application de la Réforme fiscal-douanière, et a pris des résolutions pertinentes pour corriger les distorsions constatées.

En ce qui concerne le secteur des transports, le Conseil a adopté le réseau routier intégrateur sous régional, constitué d'axes structurants

devant relier les Etats entre eux. Ce réseau plus étendu que celui du TIPAC, fera l'objet d'une recherche de financements auprès des partenaires bailleurs de fonds aussi bien au plan bilatéral que multilatéral.

Le Conseil a par ailleurs, adopté le Code Communautaire de l'Aviation Civile signé à Malabo en avril 2000 par les Ministres des Transports.

Dans le secteur des Télécommunications, le Conseil des Ministres a entériné deux accords intergouvernementaux, signés par les Ministres des Télécommunications réunis à Bangui le 06 juillet dernier, l'un portant création de l'Ecole Supérieure de Télécommunications à implanter à Franceville au Gabon, et l'autre portant création du Centre sous-régional de Maintenance des Télécommunications à implanter à Yaoundé au Cameroun.

Passant à l'examen des questions d'ordre général, le Conseil a donné mandat au Secrétaire Exécutif pour la signature de deux accords de coopération, l'un avec l'organisation Internationale de Police Criminelle/Interpol, et l'autre avec la CNUCED.

En matière fiscale et douanière, le Conseil a, après examen, demandé au Secrétaire Exécutif de se rapprocher du Secrétaire Général de la COBAC pour étudier les modalités d'harmonisation de l'impôt sur les Sociétés. Il a en outre accordé un certain nombre d'agréments aux commissionnaires en douanes, aux auxiliaires des transports maritimes et aux Conseils fiscaux.

Le Conseil des Ministres a recommandé au Secrétaire Exécutif la convocation d'une Commission Technique à Douala, en vue d'examiner

-uy

les modalités pratiques pour renforcer le mécanisme de financement de la Communauté.

Le Conseil a par ailleurs, adopté le mécanisme de financement de la Carte Rose CEMAC d'Assurance automobile, et les mesures d'accompagnement ainsi que l'accord de coopération policière entre les Etats membres.

Il s'est également prononcé en faveur de l'organisation des journées CEMAC selon une périodicité et des critères à définir. A cet égard, le Conseil a donné mandat au Secrétaire Exécutif de prendre contact avec les Etats en vue de l'organisation des prochaines journées CEMAC.

Le Conseil a tenu à féliciter Monsieur Jean-Félix MAMALEPOT, pour sa brillante reconduction, par les Chefs d'Etat, au poste de Gouverneur de la BEAC, et l'a assuré de son soutien total. Il a également félicité les Présidents de la Cour de Justice Communautaire et de la Commission Interparlementaire pour leur promotion à ces hauts postes de responsabilité dans la Sous-région.

Le Conseil a également suivi avec un intérêt particulier une communication du Directeur Général de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale sur la situation préoccupante de l'accumulation par les Etats des arriérés de remboursement des crédits consolidés.

Avant de clore leurs travaux, les Ministres ont adopté les résultats du concours du logo et de l'hymne de la CEMAC, lancé dans tous les Etats en février 2000. Les œuvres présentées par Monsieur Daniel MADIBE NADJI UGTAH du Tchad, pour le logo et Monsieur YONG-

Hy

HOUFFI YANOY de Centrafrique pour l'hymne ont été classées premières et primées.

La date du prochain Conseil a été fixée en décembre 2000 à N'Djaména.

Fait à Bangui, le 20 juillet 2000

LE PRESIDENT DU CONSEIL



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MAHAMAT ALI HASSAN', written over a horizontal line.

MAHAMAT ALI HASSAN